

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Système de navette autogérée

Engagement de l'Association Zi ProMobilité

Afin de permettre aux utilisateurs du service de navettes autogérées de partager leurs trajets en toute confiance, l'Association Zi ProMobilité n'accepte les demandes d'inscriptions aux navettes qu'après vérification de leur identité (carte d'identité, permis de conduire).

Engagement de l'ensemble des utilisateurs du service (Conducteurs et passagers)

Tous les covoitureurs adhérant au système de navettes auto-gérées mis en place et supervisé par l'Association Zi Promobilité s'engage à :

- Respecter les heures de rendez-vous prévus pour leurs trajets.
- Se conformer aux indications fournies lors de l'adhésion au système de navette.
- Mettre sa ceinture de sécurité.
- Signaler à la Centrale Mobilité (personnel de l'Association Zi ProMobilité) toute modification dans les renseignements fournis à l'inscription.
- Signaler tous problèmes sur le véhicule utilisé.
- Signaler un comportement dangereux d'un passager ou conducteur.

Engagement du conducteur

- Ne demander à ses passagers aucune rémunération conformément à la LCR et OCVT.
- Conduire avec prudence dans le respect du code de la Route.
- S'engage à conduire avec un taux d'alcool de 0‰ et à ne pas conduire lors de prise de médicaments.
- Signaler à la Centrale Mobilité tout changement de situation mettant en cause sa qualité de conducteur (ex : retrait de permis)
- Avoir une conduite écologique (ex : utilisé la 6ème dès que possible).

Engagement du passager

- Ne pas adopter un comportement compromettant la sécurité au sein du véhicule.
- Respecter le véhicule dans lequel il voyage (propreté, état du véhicule).

Responsabilité de l'Association Zi ProMobilité

L'utilisateur reconnaît que l'Association Zi ProMobilité ne saurait être tenu responsable de tous dommages directs ou indirects subis par les utilisateurs ou leurs véhicules.

Pour le(a) Collaborateur(trice) :

Le

à

Signature : (précédé de la mention lue et acceptée) :